



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 juillet 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Séverine Tatencloux, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés :

Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.
Carine Olejniczak, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Philippe Martin.
Philippe Pollet, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Pierre Descatoire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Charafa Ben Lebsir.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Nicole Roger.
Jérôme Deneuvillers, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Jean-Jacques Martinache, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Warin Montet.
Christian Lannoy, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëllie Rapisarda.

Absent : /

Secrétaire de séance : Jimmy Jaworowski

<u>Nombre de conseillers</u> :	En exercice :	29
	Présents :	19
	Excusés :	10
	Absent :	0



Objet : subvention au CCAS

Dans le cadre de sa délégation donnée par le Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales lors du Conseil Municipal du 24 mai 2020, Madame le Maire demande qu'il soit procédé au mandatement de la subvention au CCAS, soit 40.000€.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,



Le Maire

Annie GOUPIL